

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

Consulat du Cameroun
à Marseille



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

Cameroon Consulate
in Marseille

N° /CCM/

Marseille, le

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LA DELIVRANCE

D'UN CERTIFICAT DE VIE

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Consul portant mention du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone du requérant ;
- L'original de l'acte de naissance ou de la carte nationale d'identité ;
- Une photocopie du passeport et du titre de séjour en France éventuellement ;
- Un justificatif de domicile (Photocopie de la dernière quittance EDF-GDF ou France Télécom ou Bail). Pour les personnes hébergées, l'hébergeant doit fournir une attestation manuscrite d'hébergement et la photocopie d'une pièce d'identité officielle
- **13 Euros** en espèces ou mandat cash à l'ordre du Consulat du Cameroun pour les frais de timbres fiscaux.

La présence physique du requérant au Consulat est obligatoire pour la délivrance d'un certificat de vie